

# C onvergences

n° spécial mars 2018



des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ingénieurs, techniques de recherche et formation et des bibliothèques

**Le 22 mars : en grève et dans les manifs  
pour défendre la fonction publique, le statut,  
nos emplois, nos carrières et nos salaires !**

Jeudi 1er février s'est tenu le premier « Comité interministériel de la transformation publique ». Ce fut l'occasion pour le gouvernement de dévoiler en pratique ce qu'il entend par « action publique 2022 ». Les annonces qui y ont été faites rappellent furieusement l'ensemble du catalogue des promesses de mauvais coups pour la fonction publique d'intérêt général et ses personnels.

En ligne de mire, la manière dont le gouvernement entend supprimer en 5 ans les 120000 postes annoncés comme devant l'être, s'attaquer de front au statut de la fonction publique pour en saper les fondements à commencer par les garanties collectives, dégrader un peu plus les conditions faites aux personnels, faire régner le culte de l'individualisation... Tout cela sur fond d'abandon de missions, de services publics et donc d'un certain nombre de mécanismes de solidarité, de redistribution des richesses produites au profit de toutes et tous sous forme d'accès aux droits.

## **Une contre-réforme qui menace les conditions de vie du plus grand nombre**

Affaiblir le service public et dégrader la situation faite à ses personnels au motif de satisfaire l'économie financiarisée et les profits des actionnaires est inacceptable.

Le Gouvernement a promis de diminuer la part de dépenses publiques du PIB de 54,7% à 51,1% alors, afin de raboter ces 3,6 points, il déploie une communication bien orchestrée de sa traditionnelle sémantique de la « modernisation ».

Ne nous y trompons pas ! Tout ceci n'est « qu'éléments de langage » pour masquer le recul des ambitions pour toutes et tous du service public, sa proximité et sa disponibilité pour les usagers, la précarisation des agents et la mise en berne renouvelée de leur pouvoir d'achat. Le plus cynique est que ce verbiage prétend présenter tout ceci comme un progrès social.

C'est la même rhétorique qui est utilisée pour liquider la SNCF et saccager le statut des cheminots.

Cette politique mortifère pour les services publics aura une conséquence : paupériser davantage le plus grand nombre de nos concitoyens.

Dans nos secteurs, nous le voyons déjà : la réforme « Parcoursup » pour sélectionner les bacheliers à l'entrée de l'université, la réforme du baccalauréat et du lycée, le développement de l'apprentissage contre l'enseignement professionnel sous statut scolaire n'ont d'autre finalité que de rompre avec l'objectif social d'élever le niveau d'études de tous les jeunes, de réduire l'ambition de l'école...

Le sens de nos métiers, nos missions, notre engagement professionnel est ainsi remis en cause ! Il y a bien une cohérence néfaste dans les projets gouvernementaux : réduire le service public et en conséquence affaiblir les garanties collectives, les carrières et les salaires des personnels qui le font vivre.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**MAL PAYÉ-E-S, PRÉCARISÉ-ES, MÉPRISÉ-E-S !**

**ÇA SUFFIT !**

**EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 22 MARS !!**

# Le 22 mars : en grève pour défendre la fonction

## L'engagement du gouvernement : un plan social de 120 000 emplois et la précarisation, contre la « garantie d'emploi » des fonctionnaires.

Vouloir supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique en argumentant du développement du numérique est une approche méprisante de la réalité du travail réalisé par toutes celles et ceux qui le réalisent chaque jour. La numérisation des processus de travail pourrait être un vrai outil pour améliorer les conditions de travail. Mais le rapport à l'utilisateur ne peut se passer de la relation humaine, quelle que soit la forme de la communication (électronique, téléphonique ou physique).

### Suppressions d'emplois administratifs pour la rentrée 2018

Personnels administratifs	
Académies	Mesures 2018
Aix-Marseille	-6
Amiens	-8
Besançon	-9
Bordeaux	-4
Caen	-8
Clermont-Ferrand	-8
Corse	-2
Créteil	-2
Dijon	-10
Grenoble	-6
Lille	-21
Limoges	-5
Lyon	-3
Montpellier	-1
Nancy-Metz	-19
Nantes	-6
Nice	-2
Orléans-Tours	-9
Paris	-7
Poitiers	-6
Reims	-12
Rennes	-8
Rouen	-10
Strasbourg	-7
Toulouse	-2
Versailles	-8
Guadeloupe	0
Guyane	0
La Réunion	-1
Martinique	-3
Mayotte	5
Métropole + Dom	-188
SIEC	-2
Administration centrale	-10
TOTAL	-200

Au CT minisériel du 21 décembre 2017, la FSU a rappelé que *"les conditions d'administration, d'organisation et de gestion du système éducatif vont à nouveau être dégradées par la suppression de 200 emplois administratifs.*

*Dans les établissements, les charges de travail des secrétariats sont pourtant largement accrues par les conséquences des transferts de charge depuis les services académiques après les grandes vagues de suppressions des années 2004-2012.*

*De même dans les services de gestion et des agences comptable, les réorganisations et réforme des cartes comptables ont été largement pensées pour réduire le nombre de postes sans tenir compte des besoins spécifiques que requiert ces fonctions pour la bonne gestion du système éducatif et particulièrement pour répondre aux besoins des EPLE et de leurs équipes pédagogiques.(...)*

*Les services académiques sont trop souvent sous pression pour subir à nouveau des restrictions de moyens. Tout cela s'ajoute à une insuffisance de reconnaissance des qualifications mises en œuvre par les personnels et de leur engagement professionnel. Pour la FSU, il y a urgence à requalifier massivement les emplois et à promouvoir les personnels en conséquence."*

## L'autisme choisi du gouvernement en matière de dialogue social

La FSU demande depuis des mois des discussions et un réel dialogue social pour opposer les revendications aux mauvais coups annoncés par le gouvernement : recours massif au contrat et à la précarité contre l'emploi titulaire, réduction de la capacité d'intervention des personnels quant à leurs carrières, rémunérations individualisées et différenciées selon de pseudo-critères de mérite, « souplesse » dans les recrutements, etc.. Nous ne pouvons que constater que, sans qu'il n'y ait eu de réelles concertations, débats contradictoires et confrontations avec les organisations syndicales, des décisions en ce sens seraient déjà prises.

Ces objectifs constituent une nouvelle attaque en règle contre les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des personnels, contre les déroulements de carrière qui demanderaient au contraire à être améliorés.

En refusant d'entendre les analyses contradictoires et les revendications des organisations syndicales, le gouvernement préfère n'écouter que lui-même et les voix de ceux pour qui les services publics ne seraient que des marchandises en puissance et les fonctionnaires des coûts qu'il faut à tout prix réduire.

## Le chapelet des reculs sociaux du gouvernement !

Depuis quelques mois le cortège de mauvaises nouvelles pour les agents publics s'allonge :

- D'abord le report du PPCR, en plus d'être financièrement pénalisant il est représentatif de la variable d'ajustement que sont devenues les rémunérations et les déroulements de carrières des personnels de la fonction publique.

- Ensuite le rétablissement du jour de carence, dont on a démontré à la fois l'injustice et l'inefficacité, sonne comme une mesure symbolique venant pénaliser les fonctionnaires pour satisfaire une opinion publique en perte de repères ;

- Enfin une hausse de la CSG, mal compensée pour les agents publics, qui impacte encore davantage leur rémunération...

Il ne reste plus qu'à s'attaquer à l'essence même de la Fonction Publique : le statut des fonctionnaires avec un afflux de précaires annoncés et une compétition entre agents dans une course folle à la prime.



## Le 22 mars, avec le SNASUB-FSU, vous défendrez les revendications :

- ✓ Non aux suppressions d'emplois ! Créations d'emplois à la hauteur des besoins
- ✓ Non aux projets de casse du service public induits par le « Programme Action publique 2022 » : maintien du statut de la fonction publique, des services et des missions, pour un service public de proximité
- ✓ Augmentation des salaires, par des grilles indiciaires revalorisées et l'augmentation de la valeur du point d'indice
- ✓ Pour un plan de requalification de C en B, de B en A
- ✓ Pour un plan de titularisation des agents non titulaires

### Dans le supérieur...

Le 22 mars est aussi une nouvelle date de mobilisation dans les universités, contre la loi Vidal et parcoursup son outil de sélection à l'entrée à l'université et contre les projets de réforme du lycée et du baccalauréat.

La contestation de ces contre-réformes prend de l'ampleur, chez les étudiant.es et personnels !

Loin d'être de simples réformes techniques de rationalisation des flux scolaires et de l'orientation au service des élèves, la

sélection à l'université et le lycée modulaire représentent un choix de société qui n'est pas le nôtre, où la sélection sociale déjà présente dans notre système d'enseignement va prendre une ampleur inédite.

Pour une école qui continue de répondre aux idéaux de démocratisation scolaire qui sont les siens depuis le milieu des années 1950, **mobilisons-nous et obtenons le retrait de ces contre-réformes !**



## ATTENTION AUX PICKPOCKETS

ILS SONT AU GOUVERNEMENT  
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE  
ILS NOUS FONT LES POCHEs.

**FONCTIONNAIRE,  
SI VOUS EN VOYEZ UN,  
N'HÉSITÉZ PAS  
À NOUS LE SIGNALER.**

**Et vous croyez qu'on allait  
se laisser faire les poches  
sans crier au voleur ?**

*Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre la rémunération  
des fonctionnaires*

**En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**





## 22 mars : grève et manifestations dans la Fonction publique !

A nouveau réunies le 21 février, les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires ont fait le bilan des réunions bi latérales organisées par le Ministre. Les discussions ouvertes par le gouvernement sur le recours accru aux contractuels, les éléments de rémunération dont celui du mérite, une révision des instances de dialogue social...engagent de profondes remises en cause des missions publiques et une dégradation des conditions de travail des agent-es. C'est aussi une menace réelle contre le Statut Général des fonctionnaires et la fin possible d'une Fonction publique au service de l'intérêt général.

A l'inverse de ces orientations inquiétantes, et de celles contenues dans le programme Action publique 2022, la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessitent la création d'emplois qualifiés pérennes et de qualité, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agent-es, une amélioration significative de leurs salaires.

Pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique, après le report de PPCR et contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, leur pouvoir d'achat continue de baisser du fait du gel de la valeur du point d'indice, du rétablissement de la journée de carence, de l'augmentation de la CSG avec une simple compensation et des retenues pour pension.

L'ouverture rapide de négociations est indispensable pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique, permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

C'est pour faire entendre ces légitimes revendications que les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires appellent les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars.

### **Pour :**

- ➔ **Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;**
- ➔ **L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;**
- ➔ **Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;**
- ➔ **Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;**
- ➔ **L'abrogation du jour de carence ;**
- ➔ **La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;**
- ➔ **La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permet déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantit l'égalité entre les usagers.**